



St Barth Essentiel

Keep St-Barth Green, Keep St-Barth Essentiel

POUR UNE MEILLEURE REPRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Notre présidente au CESC



Les membres du CESC 2013-2018

Par arrêté préfectoral du 22 mai 2013, notre présidente Hélène Bernier a été nommée au Conseil Economique Social et Culturel (CESC) de Saint-Barthélemy en tant que représentante des associations de protection de l'environnement de Saint-Barthélemy par accord entre les associations oeuvrant dans le domaine de protection de l'environnement.

Le CESC est une des quatre institutions de la Collectivité (avec le Conseil territorial, le Président du Conseil territorial et le Conseil exécutif). Il compte 15 membres désignés pour 5 ans. Ce sont les représentants des associations socioprofessionnelles, des organismes et des associations qui concourent

à la vie économique, sociale et culturelle de Saint-Barthélemy. L'institution remplit un rôle de conseil auprès du Conseil territorial qui le consulte sous forme de saisine dont certaines, comme les projets ou actes à caractère économique ou social, sont obligatoires. Il peut également donner son avis sur les thèmes de son choix au moyen de l'autosaisine.

L'installation du CESC a eu lieu jeudi 20 juin à l'hôtel de la Collectivité dans un quasi huis clos. Thierry Balzame représentant les professions libérales a été élu Président du CESC. La candidature de notre présidente au poste de questeur n'a pas été retenue. C'est finalement Jackson Questel qui a été reconduit dans ces fonctions.

LE MOT D'HÉLÈNE BERNIER

« Notre association a postulé à ce siège afin de mieux faire valoir son point de vue et plus généralement celui de la protection de l'environnement. Notre espoir en la matière est de pouvoir influencer en amont des décisions.

Je dois dire qu'autant j'ai été ravie par la réunion informelle qui a précédé la séance d'installation du CESC, autant j'ai été déçue par celle-ci. Il s'est en effet avéré que le bureau avait été «choisi» préalablement à la réunion par les anciens membres du CESC, sans consultation des nouveaux. On nous a placé devant le fait accompli en nous demandant de voter pour ce bureau, sans possibilité pour les éventuels autres candidats que d'être perçu autrement que comme opposant, ce qui est regrettable dans une assemblée consultative.

A l'avenir, tout ce que j'espère, c'est que des moyens plus démocratiques seront utilisés dans le traitement des dossiers et que tous les conseillers seront consultés et informés de la même manière.

J'espère par ailleurs que l'absence de la protection de l'Environnement dans les priorités d'actions (voir édition du Journal de Saint-Barth N° 1033) que s'est fixé le nouveau président du CESC sans préalablement avoir consulté les autres membres, n'est qu'un oubli. Je ne peux en effet pas croire que le nouveau CESC de Saint-Barthélemy, alors que le ministre des Outre-mer a pris le soin d'accorder une place au sein du CESC à un représentant des associations de protection de l'Environnement et que l'institution nationale s'appelle «Conseil Economique, Social et Environnemental» puisse croire que la protection de l'Environnement n'est pas une priorité ! Il est cependant vrai que l'ancien CESC avait donné un avis négatif à l'adhésion au protocole de Kyoto au prétexte que les contraintes liées à l'adhésion «ne soient démesurées pour notre Collectivité, en termes de production statistique, suivi, mesures etc».

Mon défi en ce début de mandat? faire bouger les lignes au sein même du CESC et faire comprendre à tous que la protection de l'Environnement ne peut pas être sacrifiée sur l'autel de l'économie !

LES MEMBRES DU CESC

COLLÈGE ÉCONOMIQUE

- ▣ Thierry Balzame, professions libérales (Président)
- ▣ Didier Gréaux, association des Commerçants
- ▣ Eric Plasse, Syndicat Interprofessionnel du Bâtiment
- ▣ Pascale Minarro, association des Hôtels et villas (Secrétaire)
- ▣ Xavier Pignet, association des Restaurateurs

- ▣ Bertrand Labouerie, Chambre Economique Multiprofessionnelle
- ▣ Antoine Querrard, Comité de Liaison Economique (1er VP)

COLLÈGE SOCIAL ET CULTUREL

- ▣ Rudi Laplace, Ajoë
- ▣ Hélène Bernier, association de protection de l'environnement
- ▣ Denis Dufau, Asbas

- ▣ Lucien Finaud, association des retraités
- ▣ Jackson Questel, associations de quartier (Questeur)

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- ▣ Jean Pierre Ballagny, culture
- ▣ Christian Audebert, métiers de la mer
- ▣ Pierre Marie Majorel, économie (2è VP)

POUR UNE MEILLEURE REPRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Michel Chevaly au CA de l'Agence de l'environnement



Michel Chevaly est membre de notre association depuis 2011. Retraité du secteur privé, officier de Marine honoraire et auditeur IHEDN, il a longtemps dirigé des sociétés commerciales dans différents pays d'Afrique. Michel participe activement à l'inventaire et coordonne actuellement un projet de sentier botanique à Colombier qui a reçu un accord de principe de la Collectivité.

Il faut croire que le recours gracieux formé auprès du Président de la Collectivité a été entendu. La délibération 2013-027 CT du 15 mars 2013 qui portait sur la désignation des membres du conseil d'administration de l'Agence territoriale de l'Environnement a en effet été annulée et une nouvelle délibération intégrant notre représentant pour siéger au sein du conseil d'administration de l'agence a été adoptée le 3 mai dernier. Nous avons formé ce recours car nous estimions que les conditions dans lesquelles les membres du conseil d'administration avaient été nommés la première fois ne respectaient pas les critères définis par le Conseil territorial lui-même.

De fait, Michel Chevaly représente désormais St Barth Essentiel au sein du conseil d'administration de l'agence qui a été officiellement créée le 20 mai dernier au cours d'une séance d'installation. Celle-ci a vu l'élection

de Benoit Chauvin en tant que président de l'Agence Territoriale de l'Environnement. Franciane Lequellec en a été nommée directrice. Elle exerçait auparavant les fonctions de conservatrice de la réserve naturelle de Saint-Barthélemy. La candidature de Michel pour faire partie du bureau de l'Agence Territoriale de l'Environnement n'a pas été retenue.

Le Conseil d'administration de l'agence territoriale comprend 12 membres : six membres choisis au sein du Conseil territorial, trois personnalités qualifiées, un représentant du personnel et deux représentants d'associations de protection de l'environnement. Les élus du Conseil territorial sont nommés pour la durée de leur mandat électif. Les autres membres sont nommés pour 3 ans.

Pour mémoire, l'agence est chargée de gérer la politique de l'environnement définie par le Conseil territorial. Elle a 5 grandes missions :

- 1- Le suivi écologique et l'amélioration des connaissances des milieux et des espèces.
- 2- La maîtrise des contraintes anthropiques et naturelles et notamment la gestion de la fréquentation et l'aménagement des espaces naturels, en particulier les réserves naturelles ; la protection et la surveillance des espaces naturels, en particulier les réserves naturelles; La gestion des espèces invasives et nuisibles; La gestion de la ressource marine; L'adoption d'avis sur les demandes de permis de défrichement ;
- 3- La sensibilisation, l'éducation et la promotion de l'établissement par les actions pédagogiques et de valorisation ;
- 4- La gestion des sites publics ou privés en rapport avec l'objet de l'Agence confiés par convention
- 5- La promotion et le développement des économies d'énergie et de matières premières et des énergies renouvelables.

Nous espérons que notre participation en amont des décisions permettra une meilleure prise en considération de la protection de l'Environnement.

LE MOT DE MICHEL CHEVALY

La seconde réunion du Conseil d'administration de l'agence de l'Environnement a eu lieu le 27 juin. Nous avons voté le budget de l'Agence qui se monte à environ 280 000 euros pour le 2e semestre 2013. S'agissant du premier exercice, nous avons décidé de faire confiance aux gestionnaires de l'agence pour l'établissement et l'exécution du budget et avons donc voté le budget. Nous ferons le bilan à l'issue de l'année 2013. Durant cette réunion, il a également été question de déterminer les critères qui permettront d'évaluer le statut des espèces animales et végétales de Saint-Barthélemy en vue de dresser la liste des espèces protégées de St-Barthélemy. A ce sujet, j'ai demandé que l'agence fasse appel à l'expertise de notre association et notamment de celle de Claude Sastre concernant les espèces végétales. Nous avons en effet quasiment bouclé l'inventaire floristique et avons donc une idée assez précise du statut des espèces végétales sur notre territoire. Le principe de collaboration a été accepté. Reste à en déterminer les modalités. En concertation avec la présidente, nous allons par ailleurs inviter les membres du CA ainsi que la directrice de l'agence à visiter notre herbier et découvrir le travail d'inventaire que nous avons déjà réalisé.

Je voudrais enfin informer nos adhérents de la première intervention sur le terrain de l'agence, suite à un défrichement illégal signalé par notre présidente Hélène Bernier. Faute de présence du propriétaire, cela n'a pas encore abouti, mais nous notons la volonté de l'agence de relever les infractions. Cela a par ailleurs permis de mettre en lumière l'impossibilité dans laquelle se trouve actuellement le personnel de l'agence de dresser procès-verbal des infractions. Pour ce faire, il faudrait notamment modifier un article du code de l'Environnement. Dans la mesure des moyens dont je dispose en tant que membre du C.A. de l'Agence, je vais agir pour que cette modification intervienne le plus tôt possible.

COMPOSITION DE L'AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT

ELUS DU CONSEIL TERRITORIAL

- Benoit Chauvin (président)
- Micheline Jacques
- Andy Laplace
- Jean-Marie Danet (membre du bureau)
- Xavier Lédée

Juliette Gréaux

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Michel Chevaly
- Eric Mignot (membre du bureau)

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- Daniel Blanchard
- Mickael Lédée (membre du bureau)
- Jean-Claude Maille
- Représentant du personnel de l'agence à nommer

A la découverte de la géologie de l'île



Du 22 au 27 mai, nous avons eu le plaisir d'accueillir Yves Mazabraud, docteur en Géologie et maître de Conférences à l'Université des Antilles où il effectue sa recherche au sein du Laboratoire de Recherche en Géosciences et Energies (LARGE). Au programme de cette visite extrêmement instructive, des sorties terrain à la découverte de la géologie de l'île et une conférence sur le thème « Histoire géologique de Saint-Barthélemy, risques telluriques et ressources ».

La première sortie avec une classe de 5^e du collège a été effectuée au Nord de l'Anse des Cayes. Les élèves ont pu observer et analyser des roches volcaniques, volcanosédimentaires et sédimentaires, ainsi que des fossiles. Ils ont été amenés à réfléchir sur l'analyse des paysages, leur modification par l'action des agents érosifs tels que l'eau de pluie et la houle, ainsi que par l'action humaine. Ils ont aussi découvert le principe dit de « l'actualisme » pour reconstituer le paléoenvironnement de dépôt des roches sédimentaires et volcanosédimentaires en analysant faciès et fossiles d'une part, et paysages et animaux actuels d'autre part. Des thèmes au programme de 5^e à traiter en s'appuyant sur un exemple local.

Réservée aux adhérents de l'association, la sortie terrain du dimanche, s'est déroulée le long du sentier de Colombier. Au programme, analyse du paysage et réflexion sur le lien entre la forme de la côte, le relief et la géologie (nature des roches, failles). Cette sortie a également été l'occasion de remonter le temps de 43 millions d'années pour imaginer la formation et l'évolution de Saint-Barthélemy à partir de l'analyse des roches volcaniques présentes le long du chemin et de leurs déformations (hydrothermalisme, failles).



La conférence qui a réuni un public nombreux, s'est quant à elle tenue la veille, samedi 26 mai dans la salle de la capitainerie. Au cours de la présentation, ont été décrits l'histoire géologique de l'île -de la création de la plaque Caraïbe à l'époque actuelle- ainsi que les différentes roches qui forment Saint-Barthélemy et leurs origines. Un accent a ensuite été mis sur les applications immédiates des recherches effectuées par les géologues en matière de développement durable : prévention des risques naturels, possibilité d'énergies renouvelables, impor-

tance du patrimoine naturel et paysages. Pour conclure la réunion, Yves Mazabraud a présenté un programme de recherche en cours actuellement qui concerne Saint-Barthélemy et le nord de l'arc des Petites Antilles. Un programme comportant deux volets : un volet terrain, déjà commencé, qui sera poursuivi par un travail de thèse. Ce travail devra notamment reprendre la géologie des îles du banc d'Anguilla (âge des roches, paléoenvironnements, failles et leur activité). L'autre partie du travail se déroulera en mer au cours de la mission océanographique ANTITHESES programmée pour décembre 2013. Ces travaux regrouperont des scientifiques des Antilles, de métropole, d'Allemagne, d'Espagne et des États-Unis pour une redéfinition de l'histoire géologique du Nord de l'arc antillais et une imagerie acoustique et thermique de la zone de subduction au niveau de Saint-Barthélemy afin d'améliorer la connaissance relative aux très grands séismes de subductions et aux tsunamis.

LA FORMATION GÉOLOGIQUE DE SAINT-BARTHÉLEMY EN BREF

Comme Saint-Martin et Anguille, Saint-Barthélemy est avant tout une île volcanique. Toutes trois forment la partie émergée d'un haut fond appelé « Banc d'Anguille » qui est lui-même une portion d'un arc volcanique dit « Arc Ancien », connu des Iles vierges à la Martinique.

L'activité volcanique s'est produite ici durant quatre millions d'années (de -43 à -39 millions d'années). Il faut imaginer des volcans -on dénombre au moins trois centres éruptifs à Saint-Barthélemy- émergeant à une faible altitude, projetant des cendres et des débris volcaniques dans les lagons avoisinant et formant des roches volcano-sédimentaires (tuffs). Simultanément, dans les lagons, des roches calcaires se déposent. Ainsi Saint-Barthélemy est essentiellement formée de strates calcaires et volcano-sédimentaires interstratifiées.

PATRIMOINE BÂTI

La 30^è édition des Journées européennes du patrimoine se tiendra du 13 au 15 septembre prochain sur l'ensemble du territoire national. Cette 30^è édition marque également les 100 ans de la loi de 1913 sur les monuments historiques qui a initié les procédures de classement et d'inscription d'immeubles ou d'objets mobiliers au titre des monuments historiques, ainsi que les démarches d'inventaire généralisé du patrimoine.

Nous avons décidé de participer à cet événement en mettant à l'honneur les sept bâtiments de Saint-Barthélemy inscrits aux Monuments Historiques : la batterie suédoise du Fort Gustav, l'ancienne mairie (dite Maison du gouverneur), le clocher suédois, l'église catholique de Gustavia, le presbytère de Gustavia, le clocher de l'église de Lorient ainsi que Le Brigantin (ou Maison Dinzey).

Nous travaillons actuellement à un programme d'activités qui comprend dorénavant et déjà :

- Des visites commentées des monuments inscrits
- Une conférence dédiée à une meilleure connaissance des bâtiments inscrits de Saint-Barthélemy et plus généralement, à la protection du patrimoine.

NOUVELLE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Durant notre AG, nous avons évoqué le fait que l'engagement de nos bénévoles ne suffisait plus à mener et développer nos actions et qu'il nous fallait recourir au recrutement d'un permanent. C'est chose faite depuis lundi 17 juin. C'est avec plaisir que nous vous annonçons le recrutement de Pierrette Guiraute en tant que secrétaire générale de notre association pour une première mission de 6 mois. Auparavant rédactrice en chef du Journal de Saint-Barth, elle connaît bien les problématiques locales et dispose d'une grande expertise en matière de communication. Outre ses fonctions administratives, elle assistera la présidente dans son action et assurera le suivi des actions menées par l'association. Vous pouvez la joindre sur le mail de l'association stbarthessentiel@yahoo.fr ou par téléphone au 0690 63 60 47 le matin.

ACTION!

Protection de l'environnement

LES DÉFRICHEMENTS CONTINUENT À GRAND CUL DE SAC

Malgré les procès-verbaux dressés à l'encontre d'une société de bâtiment et travaux publics qui avait remblayé sur la mangrove après l'avoir défriché afin d'accroître sa zone de stockage, les défrichements sauvages continuent autour de l'étang de Grand Cul de Sac. Nous l'avons signalé à l'Agence territoriale de l'Environnement ainsi qu'au service de l'Aménagement du territoire de la Collectivité et aux gendarmes. La réponse ne s'est pas fait attendre puisque les services concernés se sont rendus sur place. Malheureusement, en l'absence du propriétaire actuellement hors de l'île, aucun procès-verbal n'a pu être dressé. Nous gardons toutefois espoir qu'une procédure soit engagée à l'encontre de ce contrevenant. D'autant plus que le vice procureur en poste au tribunal de Saint-Martin n'a pas caché son intention de poursuivre les infractions au code de l'Environnement de Saint-Barthélemy!

A ce propos, nous nous félicitons que les premières poursuites engagées pour des infractions au code de l'Urbanisme de Saint-Barthélemy aient été jugées lors de la dernière audience correctionnelle à Saint-Barthélemy au mois de juin dernier.

Il faudra toutefois attendre le mois d'octobre pour connaître les délibérés.

DES ROUTES EN ZONE NATURELLE ? OUI, C'EST POSSIBLE !

Dans un dossier d'urbanisme qui fait actuellement l'objet d'un débat juridique, nous avons eu l'occasion de constater que, conformément à l'article 1-2 du Chapitre D du Règlement de la Carte d'Urbanisme, il est légalement possible de tracer une route en zone naturelle! Une simple autorisation du Conseil exécutif suffit. Le texte, amendé par rapport à sa version initiale qui prévoyait cette possibilité uniquement pour désenclaver des terrains déjà construits ou classés constructibles avant l'entrée en vigueur de la Carte d'Urbanisme, permet désormais à tous les propriétaires d'une parcelle constructible d'y accéder via une route en zone naturelle s'il n'a pas obtenu de droit d'accès de ses voisins les plus proches.

C'est en tout cas le cas dans le dossier où nous avons été amené à intervenir : s'étant vu refuser le droit de passage par ses voisins les plus proches, le propriétaire de cette parcelle devenue constructible à la faveur de l'entrée en vigueur de la Carte d'Urbanisme s'est retourné vers la Collectivité, qui lui a donné l'autorisation

d'aménager une route dans une parcelle en zone naturelle afin d'accéder à son terrain, créant une grande cicatrice dans le morné. Nous nous interrogeons : n'y avait-il pas une possibilité de pousser le propriétaire à engager une action pour obtenir une servitude dans une zone constructible, plutôt que de permettre une percée en zone naturelle? Au delà du débat juridique qui sera tranché par le tribunal administratif, ce que nous regrettons une nouvelle fois, c'est la position de la Collectivité, très peu active dans la protection des zones naturelles. On l'a bien vu lors de la discussion engagée en mai dernier au Conseil territorial en vue de prendre une délibération mettant en place une procédure d'autorisation des défrichements et d'abattage d'arbres. Le président Bruno Magras, la présidente de la commission d'Urbanisme Karine Miot et la conseillère Cécile Tiberghien, membre de la commission d'Urbanisme, se sont montrés particulièrement actifs à repousser les propositions émanant de la commission de l'Environnement. Au final, le dossier a été repoussé aux calendes grecques et les zones et règles de défrichement n'ont toujours pas été adoptées, laissant à tout et chacun la possibilité de faire ce qu'il veut!

Newsletter N°2 de l'association St Barth Essentiel
régie par la loi 1901

C/O Hélène Bernier - BP 1032
97012 St Barthélemy cedex
stbarthessentiel@yahoo.fr
www.stbarthessentiel.com

SIRET : 791 625 098 00011 - APE : 9499Z

TRANSMISSION

Dernières sorties du Club Patrimoine



Visite de la case au vent de l'hôtel Toiny avec l'architecte François Pécard

A la halle aux poissons à la découverte des métiers de la pêche.

Poursuivant leur exploration des métiers du patrimoine, les élèves du Club patrimoine créée en février 2013 en partenariat avec le collège, la CEM et St Barth Essentiel, se sont retrouvés pour une quatrième sortie sur le thème de l'architecture traditionnelle. Après une visite des bâtiments suédois de Gustavia, de la maison Dinzey et du Wall House,

les élèves se sont rendus à Toiny à la découverte de la case au vent que l'hôtel Le Toiny a rénové il y a une quinzaine d'années. Au 18^e siècle, ces cases basses dotées d'épais murs de pierres enduits de chaux de corail fleurissaient dans les quartiers du vent de l'île. Pour les protéger des cyclones, celles-ci étaient construites autour d'un arbre de bois

dur, généralement un gaïac, qui ancrant la case au sol. La dernière sortie du club s'est déroulée samedi 15 juin. Cette fois, il s'agissait de découvrir les métiers de la pêche, une activité pratiquée par les St Barth depuis l'arrivée des premiers français. Pour leur expliquer les particularités du métier de pêcheur à St Barthélemy, ils ont rencontré Pedro à la

halle aux poissons de Gustavia. Les jeunes travaillent aujourd'hui à réaliser un diaporama relatif aux métiers du patrimoine de Saint-Barthélemy. Celui-ci sera notamment présenté lors des Journées européennes du patrimoine du 13 au 15 septembre.

Dimanche 23 juin : Paella party à Petit Cul de Sac

